

FICHE D'INSCRIPTION VACANCES D'AUTOMNE

Domicile et/ou scolarité : MONTMOROT EXTERIEUR (cochez la case)

Nom et Prénom de l'enfant : Age :

Nom et Prénom de l'enfant : Age :

Nom et Prénom de l'enfant : Age :

Responsable légal de l'enfant :

Tel :

Repas sans viande - repas sans porc - Sieste : oui non

VACANCES D'AUTOMNE 2024				
Dates	Matin	Repas	Après-Midi	Journée
Lundi 21 octobre				
Mardi 22 octobre				
Mercredi 23 octobre	Inscription à la journée			
Jeudi 24 octobre				
Vendredi 25 octobre				
Lundi 28 octobre				
Mardi 29 octobre				
Mercredi 30 octobre				
Jeudi 31 octobre				
Vendredi 01 novembre	FERIE			

VACANCES D'AUTOMNE du 21 au 31 octobre 2024



Retour des inscriptions (places limitées)

- Du 30 septembre au 16 octobre 2024 pour les enfants scolarisés ou domiciliés à Montmorot.
- Du 07 octobre au 16 octobre 2024 pour les enfants domiciliés à l'extérieur de Montmorot

Accueil de Loisirs Leo Lagrange de MONTMOROT

- Tél : 03.84.86.21.12
- @: alsh.crockylou@leolagrange.org
- Site internet : <https://www.enfance-jeunesse-montmorot.org/>

Les conditions d'inscription

L'inscription de votre enfant sera validée à condition que nous ayons en notre possession l'ensemble des documents : fiche d'inscription, fiche sanitaire et votre dernier avis d'imposition.

A noter qu'aucune modification ne sera prise en compte au-delà de la date limite de clôture des inscriptions. Toutefois, nous pourrions prendre en compte les annulations en cas de maladie avec un certificat médical comme justificatif.

Le programme d'activités sera affiché à l'entrée du centre. Celui-ci n'est pas figé, il peut évoluer en fonction des conditions météorologiques, des envies des enfants et des effectifs de fréquentation de l'accueil de loisirs.

Temps forts



SORTIE AU DINO-ZOO
Mercredi 23 octobre 2024
Départ à 08h45
Retour vers 18h00
Prévoir sac à dos, gourde et
Changes pour les plus petits.

TARIFS

La facture sera effectuée à la présente séquence à savoir
 (Une demi-journée=4h, une journée sans repas = 7h,
 une demi-journée avec repas = 5 h et une journée= 8h) sur la formule:

$$\text{Tarif} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{12} \times \text{temps de séquence} \times \text{Taux d'effort}$$

Familles domiciliées à Montmorot	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Taux d'efforts	0,0670 %	0,0604 %	0,0538 %
Familles domiciliées à l'extérieur de Montmorot	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Taux d'efforts	0,0813 %	0,0735 %	0,0670 %

Une Journée A l'Accueil de Loisirs



7h30 à 09h00 : Accueil échelonné
09h00 à 12h00 : Activités et temps libre
11h30 à 12h30 : Départ des enfants inscrits à la 1/2-journée
12h00 à 13h00 : Repas (fourni par l'accueil de loisirs)
13h00 à 14h00 : Temps calme + Accueil échelonné
14h00 à 16h15 : Activités et temps libre
16h15 à 17h00 : Goûter (fourni par l'accueil de loisirs)
17h00 à 18h30 : Départ échelonné

Ne pas jeter sur la voie publique